



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit avril à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Dominique JOUANNE, Maire.

Présents :

M. Dominique JOUANNE, Mme Marie LAIGNEL, Monsieur Abdelkrim MAY, Mme Flavie CHEVROT, M. Alain BORNE, Madame Josette DESVIGNES, M. Abdulkasim DEMIREL, M. Bernard LAMY, Mme Colette BOURGEOIS, Mme Corinne MINETTE, Mme Marie-Christine HAYNAU, M. Jean-Marc GIRBES, M. Régis GAGNARD, Mme Sophie GRELL, M. Tarik SAHIN, Mme Sude OZDEMIR, Madame Jocelyne BERESINA, M. Fabien GIRARD, Madame Nadège CANTIER, Mme Stéphanie CARREZ, Monsieur Mickaël CHEVALIER

Pouvoirs :

Mme Véronique PAUCHARD donne pouvoir à Mme Colette BOURGEOIS

Absent :

M. Patrice GAUDRY

Monsieur Abdelkrim MAY est désigné secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 22

Techniques Urbanisme

D2026_42 REGULARISATION FONCIERE ENTRE LA VILLE DE TORCY ET LA C.U.C.M

Monsieur Abdelkrim MAY, Adjoint aux travaux, expose au Conseil Municipal que la Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) et la Commune de Torcy souhaitent procéder à une régularisation foncière visant à clarifier la propriété de plusieurs parcelles relevant actuellement de leur domaine public respectif.

Cette régularisation s'inscrit dans une logique de cohérence de gestion, notamment sur les secteurs:

- des abords du lac, rive urbaine (entre la base nautique et le centre de loisirs),
- de la Maison de la Petite Enfance,
- des équipements sportifs (stade de football, vestiaires),
- et du centre de loisirs.

Ces transferts permettront une meilleure adéquation entre la propriété foncière et les compétences effectivement exercées par chaque collectivité.

Un récapitulatif complet des échanges est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Parcelle mère	Parcelle fille	Surface CUCM (m ²)	Surface Ville (m ²)	Classement PLUIh	Nature du bien
AB 443 (CUCM)	AB 671 p4	69 490		N	Abords du lac
	AB 672 p5		7 042	N	Abords du lac
	AB 673 p2	126		N	Abords du lac
	AB 674 p1		75	N	Abords du lac
	AB 675 p5		168	N	Abords du lac
AB 643 (CUCM)			2	N	Abords du lac
AB 645 (CUCM)			3	N	Abords du lac
AB 647 (CUCM)			205	N	Abords du lac
AC 209 (CUCM)			548	N	Abords du lac
AC 253 (CUCM)	AC 351		2 132	UA	Maison de la petite enfance
	AC 352	535			Maison de la petite enfance
AC 275 (CUCM)	AC 433 p3	635		UA	Terrain de foot
	AC 434 p2		17 800		Terrain de foot
	AC 435 p1	156			Terrain de foot
DP 1 (CUCM)	AC 436		236		Ex allée Philibert
DP 1 (CUCM)	AC 437	80			Idem
AD 245 (CUCM)			7	N	Abords du lac
AD 250 (CUCM)			38	N	Abords du lac
AD 287 (CUCM)			13	N	Abords du lac
AD 290 (CUCM)			73	N	Abords du lac
AD 291 (CUCM)			55	N	Abords du lac
AD 297 (CUCM)			56	N	Abords du lac
AD 298 (CUCM)			29	N	Abords du lac
DP 3 (CUCM)	AD 1050	158			Ex allée Philibert
DP 3 (CUCM)	AD 1051	1			Idem
AD 586 (CUCM)	AD 1048 p1		46	N	Abords du lac
	AD 1049 p3		42 185		Abords du lac
	AD 1047 p2	835			Abords du lac
AD 464 (CUCM)	AD 1043 p1		1 686	UA	Esplanade centre de loisirs
	AD 1044 p4	17			Esplanade centre de loisirs
	AD 1045 p2	128			Esplanade centre de loisirs
	AD 1046 p3	4			Esplanade centre de loisirs
AH 189 (CUCM)			131	N	Abords du lac
AH 232 (CUCM)			104	N	Abords du lac
AH 326 (CUCM)			38 010	N	Abords du lac
AH 336 (CUCM)			729	N	Abords du lac
AH 352 (CUCM)			1 358	N	Abords du lac
AH 453 (CUCM)			9 618	N	Abords du lac
AI 102 (CUCM)			13 059	Nls	Abords du lac
TOTAL			135 408		

Plan du parcellaire CUCM cédé à la commune de Torcy :



Ce changement de propriétaire s'accompagnera d'un changement de domaine public du bien sans que son affectation ne soit matériellement modifiée et la cohérence territoriale de leur gestion et de leur appropriation publique sera garantie.

Sur la base de l'article Article L3112-1, les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Caractéristiques de l'opération :

- Nature de l'opération : transfert de propriété entre personnes publiques
- Surface approximative : 13.5 hectares
- Prix de cession : 1 € symbolique
- Frais d'acte : répartis à hauteur de 50 % pour la Commune / 50 % pour la CUCM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article Article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, permettant la cession amiable entre personnes publiques de biens relevant du domaine public, sans déclassement préalable, lorsque ces biens sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique acquéreuse et relèveront de son domaine public ;

Considérant que les parcelles concernées sont actuellement affectées à des usages publics sans modification matérielle de leur affectation ;

Considérant que cette opération vise uniquement une mise en cohérence foncière et administrative ;

Considérant le tableau récapitulatif des parcelles concernées ci-dessus ;

Considérant les plans de division établis par un cabinet géomètre expert, annexés à cette délibération ;


Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : **D'APPROUVER** l'opération régularisation foncière entre la Commune de Torcy et la Communauté Urbaine Creusot Montceau, telle que définie dans le rapport, soit 135 408m² cédés par la CUCM à la commune de Torcy, en totalité issus du domaine public communautaire cédés sans déclassement préalable.

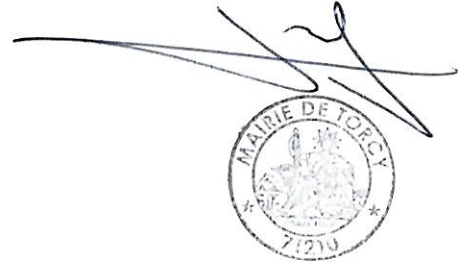
Article 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes authentiques de transfert foncier à intervenir entre la CUCM et la commune de Torcy, étant précisé que les frais d'acte seront assumés par les signataires à part égale.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité (22 voix Pour).

Le Maire,
Dominique JOUANNE



Abdelkrim MAY,
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ...0.7.MAI.2026.....
et publié, affiché ou
notifié le ...0.7.MAI.2026.....
Le Maire,

